

Paris, le 24.06.19 002435 CM

Le Ministre

Monsieur le Président,

Par lettre du 20 mai 2019, vous avez bien voulu me communiquer un relevé d'observations définitives de la Cour des comptes relatif aux interventions de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) en matière de tourisme, exercices 2012 à 2017.

Cette communication appelle les commentaires suivants de la part du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Je suis chargé de porter la question de l'attractivité des destinations touristiques françaises. Ma mission consiste notamment à maximiser les flux de touristes internationaux vers la France et les retombées économiques qu'ils engendrent. Le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux : 100 millions de touristes étrangers et 60 milliards de recettes en 2020. Pour les atteindre, mon ministère déploie une stratégie qui vise à développer les flux existants et à mieux les répartir sur l'ensemble des territoires.

Le tourisme est une économie dans laquelle l'offre suscite la demande. Tout investissement visant au développement des équipements, produits et services touristiques français participe donc à la stratégie d'accroissement des flux. C'est pourquoi, le Conseil interministériel du tourisme, que préside le Premier ministre, a fixé un objectif de 15 milliards d'euros d'investissements touristiques par an d'ici à 2022.

La CDC est historiquement un acteur central de financement des investissements touristiques. Le rôle de la CDC est en effet essentiel pour le développement de l'offre touristique française. Le tourisme est une industrie nécessitant des investissements hautement capitalistiques (hébergement, centres culturels, centres d'exposition et de congrès, infrastructures nautiques et portuaires, centres de loisirs...) mais dont la rentabilité est relativement faible, car dépendante d'une forte saisonnalité. La présence d'un investisseur de long terme tel que la CDC est donc essentielle pour le développement de produits dans tous les territoires. La recommandation n°4 en faveur d'une meilleure coordination des actions du groupe CDC autour de la Banque des Territoires est essentielle. Il est également souhaitable que cette mission se vérifie dans les territoires et que le réseau de la CDC y soit pleinement associé.

.../...

Monsieur Didier MIGAUD
Premier président de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75100 PARIS CEDEX 01

Les comportements et les attentes des touristes évoluent rapidement. L'ambition portée par le gouvernement d'augmenter les flux en provenance des marchés étrangers nécessite la mise en place d'une offre française conforme aux standards internationaux. La montée en gamme de l'hébergement, ainsi que sa diversification, sont deux facteurs clés pour renforcer l'attractivité de la destination France. La recommandation n°4 qui vise à observer finement les opérateurs et la nature des hébergements financés par la CDC concourt à cette ambition.

La recommandation n°3 prend acte de la décision de la CDC sur la Foncière Développement Tourisme, qui n'a pas rencontré le succès escompté et n'a pas décaissé les fonds qui lui étaient alloués. L'une des explications porte sur la qualification des projets à financer. En dehors de quelques grands noms tels qu'Accor, Club Med, Pierre et Vacances, Belambra, Huttopia ou La Compagnie des Alpes, il existe peu d'opérateurs touristiques français capables de porter des projets d'envergure. La CDC est bien souvent sollicitée pour des projets mal structurés en amont, sur lesquels le financement achoppe faute d'un modèle économique suffisamment robuste. S'y ajoute la structure de l'hébergement touristique dans les stations, en particulier de montagne, bien souvent composé d'une multitude de petits propriétaires qui rend très difficile la constitution de grands ensembles immobiliers sur lesquels les outils de rénovation de la CDC pourraient se déployer. Pour pallier cette défaillance, le Conseil interministériel du Tourisme de janvier 2018 a acté la création de France Tourisme Ingénierie : financé par la CDC (15M€ sur 5 ans), ce dispositif porté par Atout France consiste à apporter de l'ingénierie touristique dans les stations et les territoires pour aider à la réalisation de projets touristiques viables et finançables.

L'un des programmes porte spécifiquement sur la rénovation de l'immobilier de loisirs dans les stations de montagne et du littoral. Treize stations ont été retenues. France Tourisme Ingénierie doit rendre ses travaux avant la fin de l'année 2019. Un autre programme est dédié aux projets structurants des régions. Une trentaine de projets sont déjà identifiés. Enfin, lors du dernier Conseil interministériel du tourisme, nous avons décidé de confier un troisième programme à France Tourisme Ingénierie, dédié à la mise en valeur du patrimoine touristique. Tout projet de revitalisation du patrimoine et visant à accroître l'attractivité du territoire sera éligible. Pour l'ensemble de ces actions, l'apport de la CDC est essentiel, non seulement pour le financement des programmes, des études potentielles et des moyens mis en œuvre pour accompagner les porteurs de projets, mais aussi en aval, lorsqu'arrivés à maturité, les projets chercheront des investisseurs.

Les recommandations n°1 et 2 de la Cour sur une meilleure transmission des informations au sein du groupe CDC, notamment à destination du comité de direction et de la commission de surveillance, donneront une vision plus fine et plus globale des actions menées en faveur du tourisme. La dernière recommandation sur le passage en revue des actifs financiers par le comité de direction ne peut également que favoriser un pilotage avisé.

.../...

Les recommandations de la Cour suscitent donc mon plein agrément. J'ajoute que pour son développement, le secteur du tourisme nécessite des investissements dans les équipements et dans les services. La CDC finance quasi exclusivement des opérations foncières et délaisse les activités de service. La BPI, filiale de la CDC, finance ce type d'activités, à travers un modèle différent, qui permet de répondre à des enjeux de court terme. La dimension de long terme qu'apportent les outils de financement de la CDC serait très profitable pour la numérisation du secteur et les projets visant à renforcer l'émergence d'opérateurs français de l'e-tourisme.

Je remercie la Cour de son travail d'évaluation des actions de la CDC, acteur central de l'investissement dans le secteur du tourisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M Le Drian

Jean-Yves LE DRIAN